

Réservé à l'administration :

Dossier remis au Guichet Unique le .....

Motif retenu .....

Date de fréquentation .....

# ANNÉE SCOLAIRE 2023 – 2024

## DÉROGATION AU PÉRIMÈTRE SCOLAIRE

Ecole de secteur :

.....

Ecole souhaitée :

.....

**Dossier complet à remettre  
avant le 14 avril 2023**

Fratrie dans l'école au jour de la rentrée Oui  Non

Avez-vous un enfant qui pour 2023 - 2024 passe  
en CP  ou en 6<sup>ème</sup>

Première demande

Renouvellement

Maternelle

Élémentaire

Enfant concerné :

Nom :	Prénom :	Date de naissance	<input type="checkbox"/> Fille	Classe fréquentée en 2022 / 2023 :
_____	_____	____/____/____	<input type="checkbox"/> Garçon	.....

### Représentant 1 (allocataire CAF)

**Père ou Mère** (rayer la mention inutile)

Nom d'usage \_\_\_\_\_

Nom de naissance \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

CP/Ville \_\_\_\_\_

Tél. Portable \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Situation de famille : (rayer mention inutile)

marié, pacsé, vie maritale, célibataire, veuf (ve), divorcé, séparé

Activité Professionnelle :  OUI  NON

Profession \_\_\_\_\_

Lieu de travail \_\_\_\_\_

### Représentant 2

**Père ou Mère** (rayer mention inutile)

Nom d'usage \_\_\_\_\_

Nom de naissance \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

CP/Ville \_\_\_\_\_

Tél. Portable \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Situation de famille : (rayer mention inutile)

marié, pacsé, vie maritale, célibataire, veuf (ve), divorcé, séparé

Activité Professionnelle :  OUI  NON

Profession \_\_\_\_\_

Lieu de travail \_\_\_\_\_

Je soussigné(e) .....certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés dans ce dossier.

Fait à ..... Le.....

**Signature des parents :**

# PRINCIPE DE LA DÉROGATION

Le principe qui régit les exceptions au périmètre scolaire à la ville de Saint-Priest relève des décisions votées en Conseil Municipal du 26 janvier 2017.

**La dérogation acceptée est valable pour tout le premier cycle (maternelle) et devra être renouvelée au moment du passage au CP. Si elle est acceptée, elle sera alors valable pour tout le cycle de l'élémentaire.**

Toute demande de dérogation passe par le dépôt d'un dossier accompagné des pièces justificatives relatives au motif spécifique invoqué. **Tout dossier incomplet ne sera pas traité.**

La commission chargée de l'examen des demandes de dérogation tient compte du périmètre scolaire et des critères d'équilibre entre écoles.

La Mairie se réserve le droit de vérifier l'exactitude des renseignements communiqués.

**La commission de dérogations se tiendra à compter de la dernière quinzaine de mai.**

- Inscription administrative : les réponses seront notifiées par courrier sous quinzaine aux familles (accompagnées de la fiche d'inscription scolaire en cas d'acceptation du dossier).

- Inscription pédagogique : les familles finaliseront leur inscription sur rendez-vous auprès du directeur de l'école en possession de la fiche d'inscription scolaire.

**Merci de déposer votre dossier d'inscription au Guichet Unique de la mairie de Saint-Priest avec votre dossier de dérogation et les copies des pièces justificatives demandées.**

## 3 CAS POSSIBLES DE DEMANDES DE DEROGATIONS

### Demande de dérogation d'une autre commune vers SAINT-PRIEST

**Les demandes de dérogation hors commune entrantes ne sont pas prioritaires au regard des familles de Saint-Priest**

- Retirer un dossier de demande de dérogation dans votre commune d'habitation (à défaut, utiliser celui-ci). Le compléter, le retourner à cette dernière qui le transmettra à la Direction de l'Éducation de la mairie de Saint Priest.

- Remplir également un dossier d'inscription scolaire (à retirer à la mairie de Saint-Priest).

### Demande de dérogation sur le territoire de SAINT-PRIEST

- Télécharger le dossier de demande de dérogation via l'espace citoyens ou le retirer auprès du Guichet Unique de la Mairie de Saint-Priest. Adresse : <https://www.espace-citoyens.net/saint-priest>

- Remplir également un dossier d'inscription scolaire (à retirer à la mairie de Saint-Priest).

### Demande de dérogation de SAINT-PRIEST vers une autre commune

- Télécharger le dossier de demande de dérogation via votre Espace Citoyens (adresse : <https://www.espace-citoyens.net/saint-priest>), ou le retirer auprès du Guichet Unique de la Mairie de Saint-Priest.

- Déposer le dossier complet au Guichet Unique des familles, la Direction de l'Éducation en assurera la transmission à la commune d'accueil.

- Les règles de dérogation sont celles fixées par la commune d'accueil.

**La décision finale sera prise par la mairie de la commune demandée.**

# Votre demande de dérogation sur le territoire de Saint-Priest :

## ⇒ motifs et justificatifs

Votre dossier doit être accompagné des photocopies des justificatifs demandés.

### ☐ Demande de dérogation accordée de droit (pas de passage en commission)

- Suivi de fratrie dans deux cycles identiques à la date de début d'inscription  
(Maternelle / Maternelle et Élémentaire / Élémentaire).
- Classes spécialisées hors secteur du domicile des parents après validation de l'inspection de l'Éducation nationale  
(Fournir le justificatif de l'IEN ou de la MDPH).
- Les frères et sœurs d'élèves admis en classes spécialisées.

### ☐ Demande de dérogation de droit nécessitant un passage en commission

→ La continuité de scolarité : passage de la grande section au CP (même si fratrie sur l'école sollicitée, fournir un courrier explicatif).

→ L'assistante maternelle agréée dans le secteur de l'école demandée

Les dossiers doivent justifier :

- ✓ D'une copie de l'agrément en cours de validité **et** du contrat de travail (ou avenant) **en vigueur incluant l'année scolaire à venir**,
- ✓ D'une photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois.

Après cette commission, **dans un délai de 15 jours**, vous recevrez un courrier (ou mail) vous notifiant la réponse, avec la fiche d'inscription correspondante à présenter au directeur/directrice d'école.

### ☐ Autres critères de dérogation nécessitant un passage en commission

Attention ces dérogations pour motif personnel doivent être accompagnées de justificatifs permettant à la commission de se prononcer à partir d'éléments factuels. La règle reste le respect des périmètres scolaires, la dérogation est l'exception.

→ Motifs personnels : Courrier explicatif + documents justifiant de la situation au moment de l'inscription (jugement de divorce, jugement du tribunal, courrier du parent n'ayant pas la garde de l'enfant en cas de séparation/divorce, autres...)

→ Mode de garde hors assistante maternelle lié à des obligations professionnelles particulières du ou des parents : Courrier explicatif + Attestation sur l'honneur de la personne qui garderait l'enfant (à remplir en bas de page) + Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois de la personne qui garderait l'enfant + photocopie de sa carte d'identité.

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

### A remplir et signer obligatoirement par les personnes non-agrées autorisées à garder l'enfant :

Nom / Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Je soussigné(e) : ..... agissant en qualité de : .....

certifie garder à mon domicile l'enfant.....

Accompagnez-vous d'autres enfants à l'école demandée ? OUI / NON

Fait à ....., Le.....

Signature :

**Un seul recours en cas de refus est possible**, il doit être motivé par courrier auprès de l'Adjointe à l'Éducation dans les 15 jours suivant la réception de la notification de refus.

# **PARTIE A REMPLIR PAR L'ADMINISTRATION**

## **DECISION de la Commune d'habitation : (préciser)**

.....

<input type="checkbox"/> Acceptée <input type="checkbox"/> Refusée	Nom .....
Motif : ..... ..... .....	Date : .....
	Signature et tampon

## **DÉCISION de la Commune souhaitée : (préciser)**

.....

<input type="checkbox"/> Acceptée <input type="checkbox"/> Refusée	Nom .....
Motif : ..... ..... .....	Date : .....
	Signature et tampon

Responsable du traitement : Direction de l'Education.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'inscription de votre enfant. Les destinataires de ces données sont : la Direction de l'Education, l'Inspection Académique et la Mairie des secteurs concernés.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la Direction de l'Education.